

SUR LE CHEMIN DE LA RECONSTRUCTION

RAPPORT ANNUEL SANAD 2019



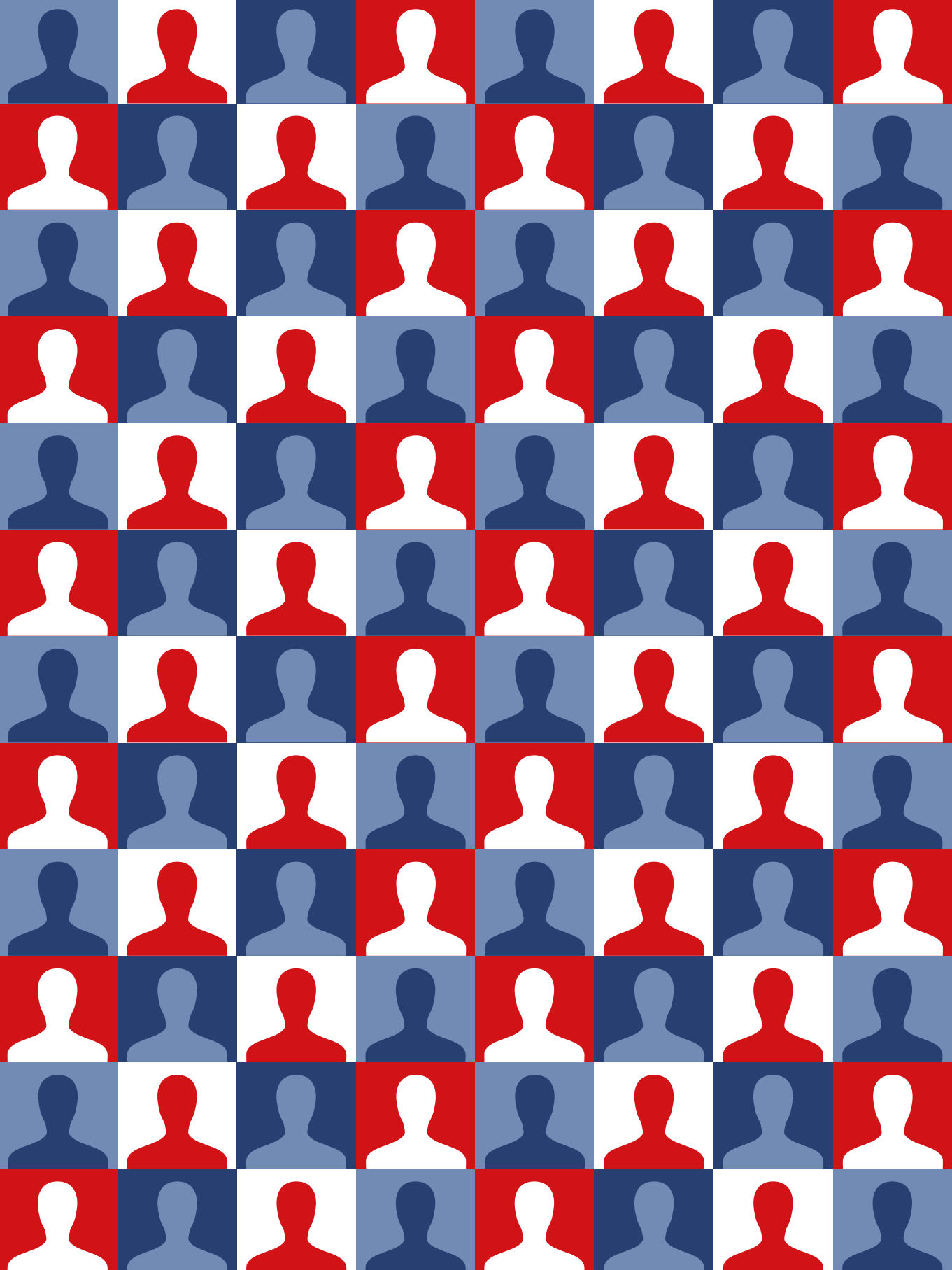


Table des matières

04	1. Introduction
06	2. SANAD, une prise en charge multidisciplinaire et globale
06	2.1. Notre approche
08	2.2. Notre accompagnement
10	3. Profils des bénéficiaires et tendances observées en 2019
16	4. Réalisations de SANAD en 2019
20	5. Observations clés de SANAD en 2019
25	6. Conclusion
26	Une histoire à raconter
28	Chaque bénéficiaire a des besoins spécifiques

1. Introduction

SANAD est le programme d'assistance directe pour les victimes de torture, de mauvais traitements et de violence institutionnelle au sein de l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) en Tunisie. Depuis sa création en 2013, SANAD a pris en charge 327 victimes directes et 148 victimes indirectes, membres de leurs familles, à travers ses centres de conseil du Kef, Sidi Bouzid et Sfax¹.

Dans ce rapport, nous présentons l'approche que SANAD a adoptée pour assurer une prise en charge de qualité : une approche participative, multidisciplinaire et centrée sur les bénéficiaires.

Ensuite, nous détaillons les profils des personnes qui ont sollicité SANAD durant l'année 2019, et nous énumérons les types de violations, les auteurs présumés, ainsi que les motifs et les lieux de déroulement des actes de torture et/ou mauvais traitements.

Enfin, nous montrons l'apport de l'assistance fournie par SANAD à travers les résultats concrets obtenus au niveau juridique, psycho-médical et social, afin d'apporter une analyse des chiffres clés de l'année 2019.

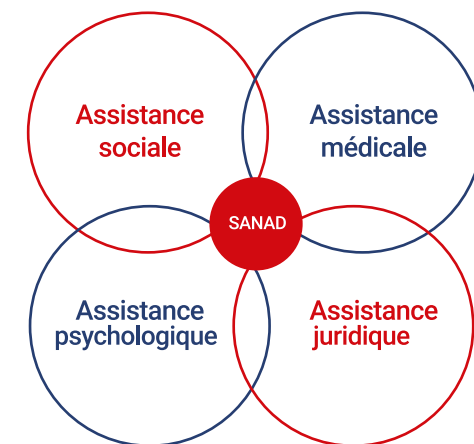
Notre mandat

- | | |
|---|---|
| 1 Torture | 3 Violences infligées par les fonctionnaires publics |
| 2 Autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants | 4 Mort suspecte dans les centres de détention |
| | 5 Disparition forcée |

1. Le centre SANAD de Sidi Bouzid a fermé au début de l'année 2019 et un nouveau centre SANAD a ouvert ses portes à Sfax en juin 2019.



Notre spécificité : La multidisciplinarité



2. SANAD

une prise en charge multidisciplinaire et globale

2.1. Notre approche



Un accueil bienveillant -

Lorsque l'équipe SANAD juge que la personne rentre dans le mandat de l'OMCT, elle s'assure de fournir un accueil professionnel, qui prend en considération l'impact des traumatismes. Consciente de l'état de détresse et du sentiment d'insécurité chez les victimes de torture et de mauvais traitements, l'équipe présente les services et les modalités de fonctionnement de SANAD. Elle explique les capacités et les limites du programme, tout en faisant preuve d'empathie. Pour les personnes qui ne peuvent pas être prises en charge par SANAD, les coordinatrices du programme les orientent, si nécessaire, vers d'autres organisations compétentes.



Un plan d'intervention spécifique -

Pour chaque bénéficiaire, un plan individuel est fait sur mesure. Le plan est axé sur les besoins de la victime, en tenant compte de sa situation socio-économique et les conséquences des effets traumatiques sur sa famille et ses proches. Le plan est mis en place en concertation avec les professionnels intervenants, et peut être revu et réadapté selon les avancements ou les complications qui peuvent survenir.



Un accompagnement individualisé -

L'équipe de SANAD accompagne les bénéficiaires, suivant le plan d'intervention établi, auprès des administrations publiques, des organisations spécialisées, et/ou des professionnels qui vont intervenir. Un accompagnement de longue durée peut, dans certains cas, être nécessaire, car les effets de la torture sont sérieux, multiples et durables, et car de nouveaux besoins peuvent apparaître au cours du processus de prise en charge. Aussi, certains bénéficiaires, notamment les plus vulnérables comme les personnes handicapées, les femmes, les mineurs et les personnes âgées, ont besoin d'être accompagnés au plus près.



Une coordination avec les différents intervenants -

Pour assurer une prise en charge holistique et de qualité, SANAD travaille avec des professionnels engagés. SANAD a établi un réseau d'avocats engagés, qui sont à disposition du programme pour étudier les dossiers juridiques des bénéficiaires et les accompagner devant la justice. SANAD collabore également avec des professionnels de la santé tels que des médecins, psychiatres, psychologues ainsi que des travailleurs sociaux. La prise en charge psychologique est assurée par l'association Psychologues du Monde Tunisie (PDMT) d'une manière confidentielle et bienveillante. SANAD coordonne avec les administrations publiques, tels que les Centres de Défense et d'Insertion Sociale (CDIS) du Ministère des Affaires sociales, les hôpitaux publics, le Comité Général des Prisons et de la Rééducation (CGPR) et l'Instance nationale de prévention de la torture (INPT). Une relation de travail étroite et fructueuse a été développée avec les associations spécialisées notamment avec Psychologues du monde Tunisie (PDMT), la Ligue Tunisienne des droits de l'Homme (LTDH), l'association Beity, l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS), Damj – Association tunisienne pour la justice et l'égalité ou encore The International Legal Foundation (ILF).



Un suivi régulier -

SANAD assure un échange régulier avec les bénéficiaires ainsi qu'avec chaque intervenant dans la prise en charge pour évaluer les stratégies d'intervention et améliorer la qualité des services fournis. Les outils d'évaluation quantitative et qualitative sont mis en place afin d'obtenir des résultats concrets qui aident les victimes et leurs familles à atténuer l'impact des traumatismes et à faciliter une réinsertion sociale.

Notre accompagnement



Juridique -

Si la victime de torture ou de mauvais traitements choisit de poursuivre son ou ses agresseurs devant la justice, SANAD fait appel à un-e avocat-e de son réseau et coordonne avec l'avocat-e et le requérant, la constitution du dossier juridique (collecte de témoignages, photos, certificats médicaux, procès-verbaux liés à l'arrestation, etc.). SANAD assure le suivi de l'affaire avec l'avocat-e depuis le dépôt de la plainte jusqu'au jugement définitif. Une assistance juridique peut aussi être fournie pour les affaires de représailles. Souvent, les bénéficiaires font l'objet de poursuites judiciaires de la part des forces sécuritaires quand ils choisissent de porter plainte contre les membres des forces sécuritaires.



Psychologique -

En coopération avec les psychologues engagés de PDMT, SANAD offre une assistance psychologique aux survivants de la torture et leurs proches afin de les aider à surmonter le traumatisme qu'ils ont subi. Cela facilite l'accompagnement des bénéficiaires de SANAD dans le processus de rétablissement et de réinsertion sociale. Il arrive que les victimes aient besoin d'un suivi clinique à long terme en raison de la violence subie. Dans certains cas, l'accompagnement psychologique est accordé à travers une supervision familiale ou une supervision de groupe.



Social -

L'équipe SANAD identifie avec le bénéficiaire et/ou ses proches, les besoins sociaux générés par les actes de torture et/ou de mauvais traitements subis. Les besoins peuvent concerner le droit à l'éducation, à l'insertion socio-professionnelle, au logement, ou à tout autre droit socio-économique. L'acte de torture et de violence institutionnalisée rend les bénéficiaires fragiles et peut porter atteinte jusqu'à leur capacité d'entreprendre démarches administratives. L'équipe SANAD accompagne le bénéficiaire et/ou sa famille tout au long des démarches (constitution des dossiers, dépôts des demandes, etc.) et intervient directement en leur nom auprès des services publics et/ou associatifs avec des degrés d'implication variés afin d'assurer l'autonomisation des bénéficiaires SANAD.



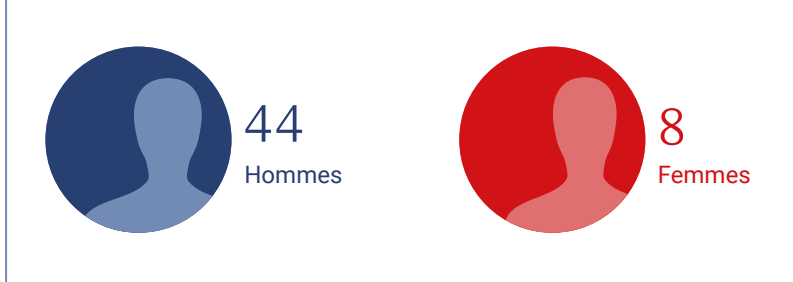
Médical -

SANAD accompagne les bénéficiaires qui souffrent de complications provoquées par l'acte de torture, auprès des établissements médicaux publics. L'équipe de SANAD fait exceptionnellement appel à des médecins privés lorsque la situation l'exige (la victime ne possède pas de carte d'identité, urgence de la situation, absence de service de qualité dans le secteur public). Pour les familles en situation précaire, SANAD coordonne avec les services du ministère des Affaires sociales (MAS) pour l'octroi de carnets de soin. Dans le cadre de la prise en charge des bénéficiaires en détention, SANAD coordonne avec le CGPR pour assurer leur accès aux soins.

3. Profils des bénéficiaires de SANAD et tendances observées en 2019

En 2019, SANAD a assuré la prise en charge de 83 personnes : 52 victimes directes de torture et ou mauvais traitements, et 31 victimes indirectes.

Répartition par genre des victimes directes

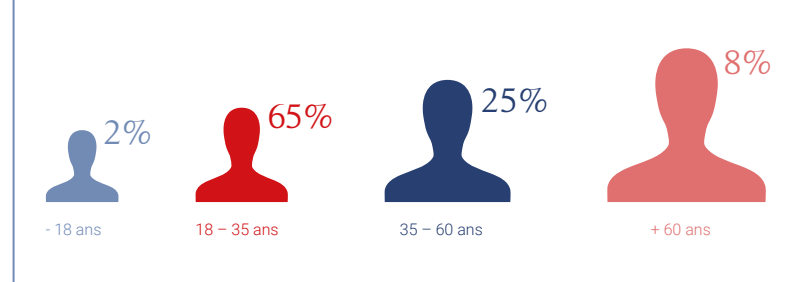


Répartition par genre des victimes indirectes



Si les victimes directes de torture et/ou de mauvais traitements sont majoritairement des hommes (85%), les membres de leurs familles qui sont impactés par ces actes sont des femmes (plus que 80%) qui sont également prises en charge par SANAD.

Répartition par âge des victimes directes

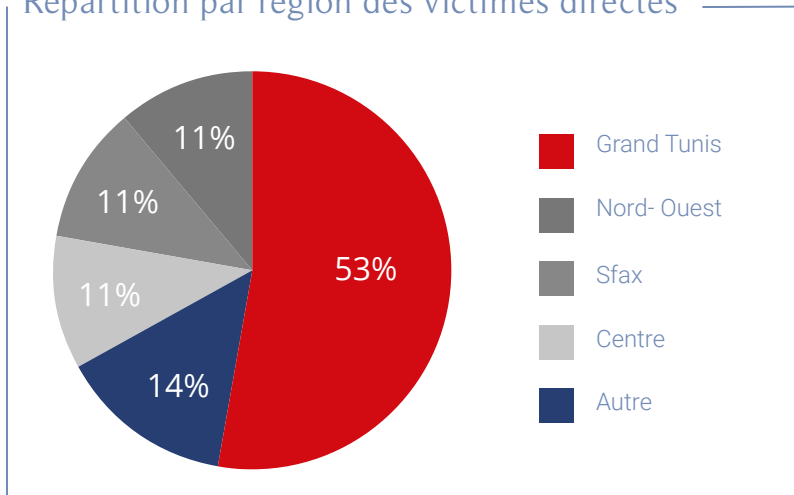


Deux tiers des bénéficiaires de SANAD sont âgés de moins de 35 ans : les jeunes sont particulièrement vulnérables à la torture et/ou aux mauvais traitements lors de leurs arrestations, gardes à vue et/ou détentions. En 2019, un tiers des personnes qui ont contacté SANAD ont été soumises à des mesures de contrôle administratif (S17 et autres).

Sur les 52 victimes directes bénéficiaires de l'assistance de SANAD, 35 sont âgées de moins de 35 ans. Parmi eux, 13 victimes font l'objet de mesures de contrôle administratif car elles sont soupçonnées par le ministère de l'Intérieur, d'être en relation avec des affaires de terrorisme. Deux personnes purgent leurs peines pour des affaires de terrorisme et ont subi de la torture dans le but d'extorquer des aveux et des informations.

Trois jeunes ont subi de la torture et des mauvais traitements à cause de leur appartenance à la communauté LGBTQI+-. Certains jeunes, détenus pour des affaires de droit commun (vol et braquage), souffraient de problèmes médicaux et psychiatriques et n'ont pas eu droit aux soins nécessaires. D'autres bénéficiaires ont subi des violences au sein de leur domicile lors de descentes policières, dans le but d'obtenir des informations sur leurs proches recherchés. Un adolescent a été tabassé parce qu'il a essayé de s'enfuir lors de son arrestation. Une jeune femme a fait l'objet de mauvais traitements en conséquence à ses altercations avec ses voisins et des agents de police, et un jeune homme a été violenté jusqu'à entraîner sa mort lors de son arrestation, à cause d'une bagarre.

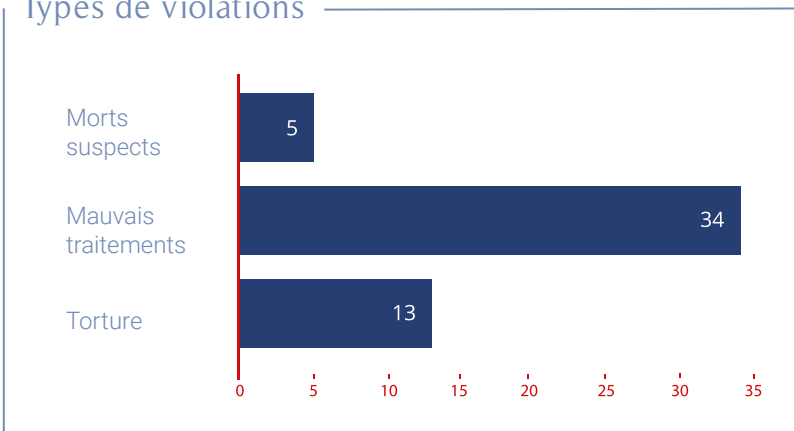
Répartition par région des victimes directes



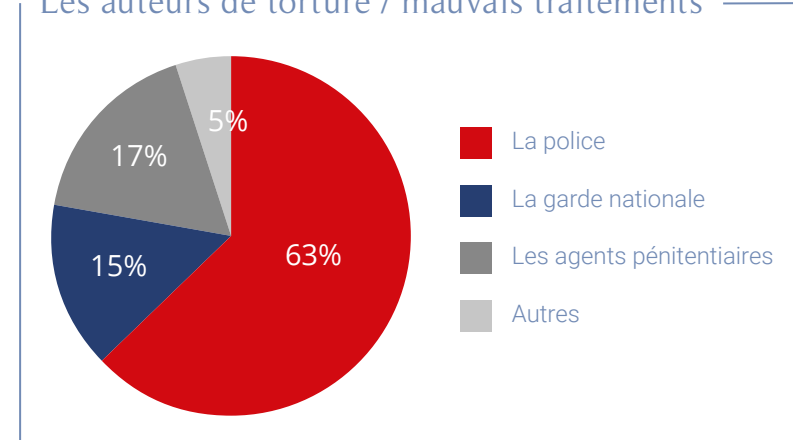
75% des personnes qui ont sollicité nos services habitent sur le Grand Tunis, Sfax et le Nord-Ouest tunisien. Ceci s'explique par la présence du bureau de l'OMCT et des centres de conseil SANAD dans ces régions. Il est important de noter que beaucoup de bénéficiaires résident dans des régions défavorisées ou dans des quartiers populaires, comme les cités d'Ettadhamen, Douar Hicher, Sidi Hassine ou Ibn Khouldoun.

Types, auteurs et lieux des violations

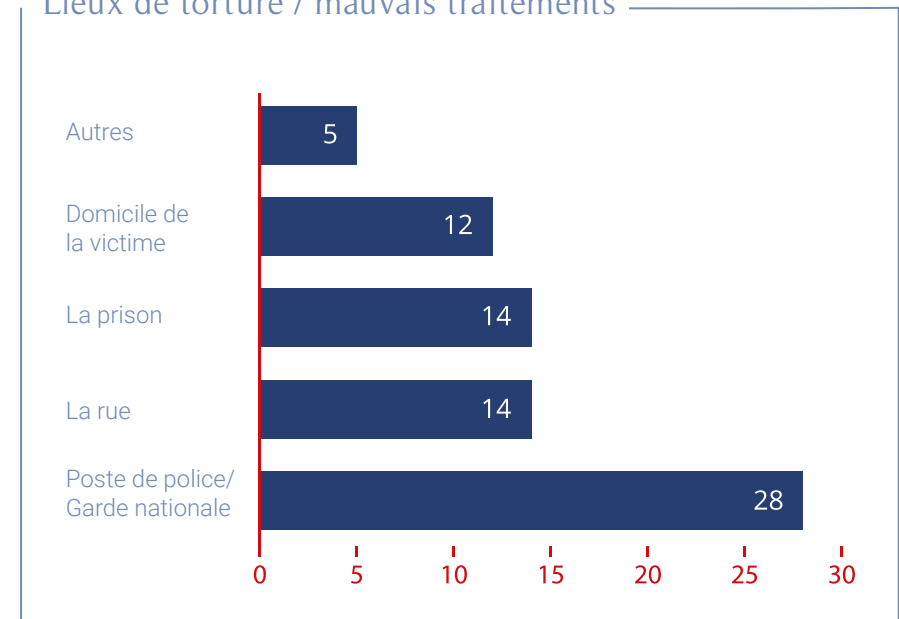
Types de violations



Les auteurs de torture / mauvais traitements



Lieux de torture / mauvais traitements

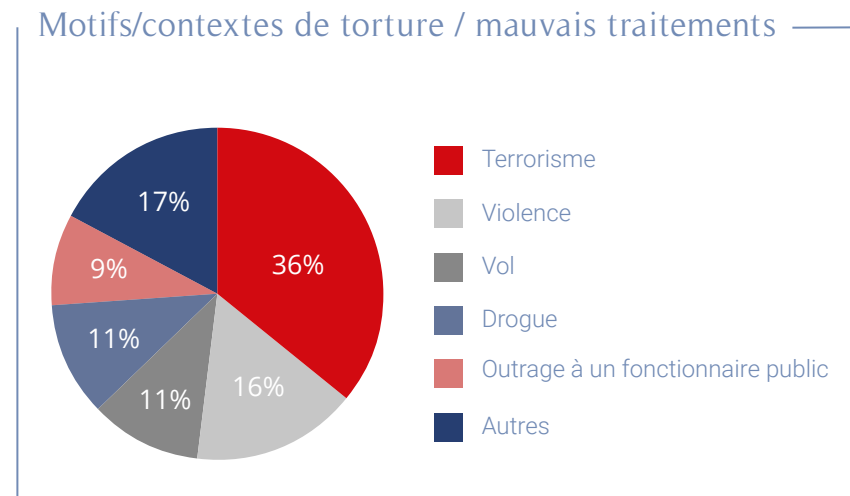


NB : Plusieurs bénéficiaires ont subi de la torture ou des mauvais traitements dans plusieurs lieux (notamment les personnes sous les mesures de contrôle administratif «S»). Ceci explique le nombre supérieur des lieux de torture au nombre des victimes directes.

Plus de la moitié des bénéficiaires de SANAD ont subi les actes de torture ou de mauvais traitements au sein de postes de police ou de la garde nationale. L'installation de caméras dans certains de ces postes n'a vraisemblablement pas diminué le recours des forces de l'ordre à des pratiques illégales.

Plus d'un bénéficiaire sur cinq a été victime de torture ou de mauvais traitements à son domicile. Dans ces cas, des préjudices ont été causés aux membres des familles des victimes, et notamment aux enfants présents.

Motifs/contextes de torture et des mauvais traitements



19 victimes ont subi de la torture et des mauvais traitements dans un contexte en relation avec le terrorisme : 17 sont soumis à des mesures de contrôle administratif (S17 et autres), et 2 sont en train de purger leur peine.

Bien que l'implication ou le soupçon d'implication dans des affaires de terrorisme reste le premier motif des actes de torture et de mauvais traitements pour les bénéficiaires de SANAD, 64 % des victimes faisaient état d'autres infractions de droit commun comme la violence, le vol, la consommation et la commercialisation de stupéfiants, la commercialisation d'antiquités, des chèques sans provision, ou autres.

Des jeunes se sont faits violentés – l'un d'eux jusqu'à ce qu'il décède – lors de leurs arrestations dans des affaires de bagarre ou de vol et braquage, surtout lorsqu'ils essayaient de s'enfuir ou refusaient de se faire conduire au poste.

D'autres victimes ont été tabassés lors de leurs interrogatoires, principalement les personnes impliquées dans les affaires de consommation et commercialisation de stupéfiants. On trouve aussi des bénéficiaires qui ont été maltraités dans les prisons alors qu'elles purgeaient des peines pour des affaires de chèques sans provision ou port d'arme blanche. Un bénéficiaire, fonctionnaire, a été torturé lors de son arrestation dans une affaire de commercialisation d'antiquités, afin qu'il dénonce ses complices. Un père de famille meurt en prison, dans des conditions suspectes, à la suite d'une grève de la faim qu'il a entamée pour protester contre ses conditions de détention.

Enfin, on trouve des victimes qui sont torturées ou maltraitées à cause de leurs altercations avec des agents ou des proches des agents de police, et d'autres à cause de leur appartenance à la communauté LGBTIQ++.

Dans le cadre de la prise en charge multidisciplinaire fournie par SANAD aux victimes directes de torture et de mauvais traitements ainsi qu'aux membres de leurs familles touchés par ces actes, plusieurs réalisations ont été accomplies au niveau social, médical, psychologique et juridique, contribuant à alléger leurs souffrances et les aider à s'engager sur la voie de reconstruction de leur vie.

4. Réalisations de SANAD en 2019

Assistance sociale -

Durant l'année 2019, 47 nouveaux dossiers sociaux ont été ouverts et traités. L'assistance sociale s'est poursuivie pour les anciens bénéficiaires qui en avaient besoin.

En coordination avec les Centres de Défense et d'Intégration Sociale (CDIS) de Tunis 1, Tunis 2, le Kef, Sfax et Nabeul, cinq bénéficiaires ont réussi à obtenir des carnets de soins gratuits ou à tarifs réduits, leur permettant, ainsi qu'aux membres de leurs familles, d'avoir accès aux établissements hospitaliers étatiques.

Cette coordination a aussi permis à quatre bénéficiaires de Nabeul, Sfax et Tunis d'obtenir le droit à une allocation permanente (de 180 dinars par mois) ou circonstancielle.

Grâce au travail fructueux en collaboration avec les DRAS de Tunis 1 et Sfax, deux bénéficiaires sont parvenus à obtenir un logement social. Aussi, en coordination avec la DRAS de Nabeul, la famille d'un bénéficiaire a pu obtenir un carnet pour les personnes en situation d'handicap, pour leur fils.

Un bénéficiaire secondaire du programme de SANAD, âgé de dix ans, était sur le point de quitter l'école, à cause de la situation financière précaire de sa famille et d'un trouble d'apprentissage dont il souffrait. SANAD, a réussi, en collaboration avec le CDIS de Sfax, la direction régionale d'éducation et le délégué à la protection de l'enfance, à réinscrire l'enfant dans son école et lui fournir une assistance pédopsychiatrique. En parallèle, sa sœur cadette, âgé de cinq ans, n'a jamais eu droit à une éducation. Cette collaboration a permis aussi d'inscrire la fille dans un jardin d'enfants étatique.

Aussi, SANAD a réussi à appuyer quatre bénéficiaires et leur famille à trouver un logement digne ou à conserver le leur, et a aidé quatre bénéficiaires détenus à recevoir la visite de leurs proches.

Intégration ou réinsertion socio-professionnelle -

Avec l'appui de l'équipe de SANAD, un bénéficiaire libyen a réussi à trouver un stage et un autre tunisien a réussi à être réembauché, après l'intervention de SANAD auprès de son employeur.

SANAD a aussi accompagné deux bénéficiaires, un homme et une femme, dans la recherche d'idées et la sollicitation des institutions de micro-financement, comme la banque de solidarité ou ENDA, pour la mise en œuvre de leurs projets.

En coordination avec la DRAS de Nabeul et la section de l'UTSS de Sfax, SANAD aide deux bénéficiaires femmes à créer des activités génératrices de revenus.

Le travail en collaboration avec les centres étatiques de formation et d'apprentissage a permis à trois bénéficiaires d'intégrer des formations professionnelles : un jeune du Kef a été admis dans une formation en mécanique automobile et deux jeunes filles de Sfax sont inscrites dans des formations en esthétique et en pâtisserie.

Aussi, en coordination avec l'association Beity, deux bénéficiaires femmes ont été inscrites dans des formations professionnelles en « auxiliaire de vie » et en « esthétique ». En collaborant avec AFTURD, une autre bénéficiaire a pu suivre une formation en pâtisserie.

Assistance médicale -

En 2019, 14 nouveaux bénéficiaires ont obtenu une assistance médicale.

SANAD intervient auprès des victimes et/ou des membres de leur famille qui ont subi des sévices physiques et/ou psychologiques. SANAD prend en charge les consultations médicales et/ou psychiatriques, l'achat de médicaments, les frais d'analyses, les interventions chirurgicales et la rééducation. Deux exemples illustrent les résultats concrets atteints en 2019 grâce à l'assistance médicale fournie:

Imed² a passé plus que 4 mois dans le coma à cause des coups qu'il a reçu sur sa tête de la part des agents de police. Il s'est ainsi retrouvé dans l'incapacité de marcher, et contraint d'utiliser une chaise roulante. Avec l'appui de SANAD, il a subi une intervention chirurgicale et suit un programme de massages thérapeutiques. Aujourd'hui, il arrive à marcher à l'aide de bâtons et sa situation ne cesse de s'améliorer.

Rami³ a reçu une balle dans la main, ce qui lui a causé une incapacité de faire bouger son doigt. Grâce à l'assistance fournie par SANAD, Sami arrive aujourd'hui à faire bouger son doigt, et a réussi à poursuivre une formation en mécanique automobile dans l'optique d'ouvrir son propre garage.

Assistance psychologique -

En 2019, 39 nouvelles personnes ont bénéficié d'une assistance psychologique.

SANAD fait appel aux services des psychologues clinicien-ne-s de l'association Psychologues du Monde Tunisie (PDMT) réparti-e-s sur tout le territoire tunisien. SANAD oriente les bénéficiaires également vers d'autres organisations spécialisées, essentiellement les Centres de Défense et d'Intégration Sociale (CDIS) du Ministère des Affaires sociales. Le type d'accompagnement psychologique peut être soit individuel, familial et/ou en groupe et diffère selon les besoins des victimes et leurs proches.

Dans ce cadre, SANAD a poursuivi son expérience fructueuse des groupes de parole en constituant un nouveau groupe composé des bénéficiaires soumis à des mesures de contrôle administratif imposées dans le cadre de l'état d'urgence. Les rencontres sont modérées par deux psychologues cliniciennes de PDMT. Ces rencontres ont su créer un espace de partage et de solidarité et ont apporté un soutien essentiel aux membres du groupe dont la majorité sont des jeunes hommes. Ce groupe est aujourd'hui mobilisé pour mener des actions de plaidoyer pour la défense de leur cause.

2. Prénom fictif

3. Prénom fictif

Assistance juridique -

SANAD a continué l'accompagnement et le suivi de ses bénéficiaires sur le chemin de recherche de justice devant les différentes juridictions. 23 plaintes ont été déposées en 2019 et s'ajoutent aux autres 127 plaintes qui sont en cours de traitement, caractérisé par une remarquable lenteur et d'autres défaillances menant à une impunité quasi-totale. Parmi les 23 plaintes, 12 bénéficiaires de SANAD ont été visé, en représailles, par des plaintes pour « outrage à fonctionnaire ». Ces obstacles nous ont poussé à réfléchir sur des actions plus stratégiques afin de permettre la mise en exergue des pratiques tortionnaires en Tunisie par le biais d'un contentieux stratégique pour augmenter les chances d'obtenir une enquête prompte et impartiale ainsi qu'un procès équitable.

En décembre 2019, l'OMCT a publié le rapport thématique « Être S » sur la situation législative, juridique et psychologique autour les mesures de contrôle administratif en se basant sur l'expérience du programme SANAD.

Durant 2019, SANAD a pu obtenir deux condamnations en faveur de ses bénéficiaires. Tous les jugements ont été prononcés sur la base de l'article 101 du Code Pénal pour violence perpétrée par un fonctionnaire public.

Aussi, SANAD a continué le suivi des affaires de ses bénéficiaires dans le processus de la justice transitionnelle où l'OMCT s'est constituée partie civile dans sept affaires de torture devant les chambres spécialisées qui ont commencé en mai 2018.

L'équipe de SANAD discute régulièrement les dossiers des bénéficiaires en détention avec l'Inspection générale du Comité général des Prisons et de la Rééducation (CGPR). Ce mécanisme a été instauré en 2017 pour le suivi des cas individuels des bénéficiaires en détention à travers l'organisation de rencontres mensuelles pour discuter, réfléchir et intervenir en cas de réclamations soumise. Le CGPR considère que ces échanges font partie intégrante de son mécanisme de gestion des réclamations et des plaintes.

Depuis le début de cette initiative, 21 réunions ont été tenues autour de 56 dossiers de bénéficiaires SANAD en détention. Les doléances des bénéficiaires portent – souvent d'une manière urgente – sur l'accès à la santé ou à l'éducation, sur le droit de visite et les agressions subies en détention. Ces échanges institutionnalisés ont permis la réalisation d'avancées importantes pour l'amélioration des conditions de détention.

5. Observations clés de SANAD en 2019

En analysant les dossiers traités par SANAD en 2019 nous arrivons à déduire le suivant:

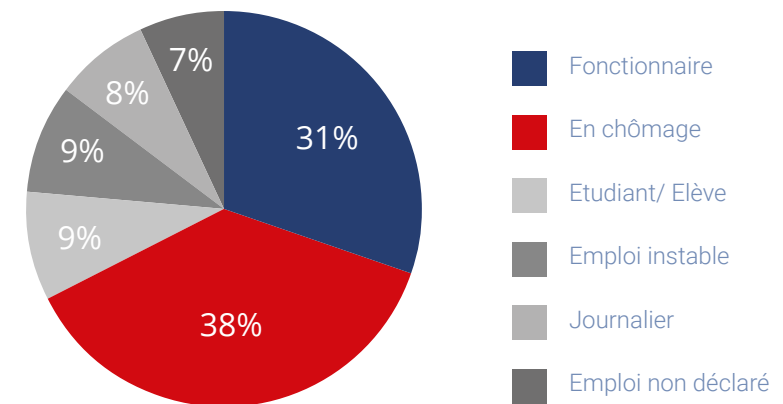
- | Les victimes de torture et/ou de mauvais traitements pris en charge par SANAD durant l'année 2019 vivent en majorité dans une situation sociale précaire (pauvreté et difficulté d'accès aux soins et à la justice).
- | Le nombre des personnes soumises à des mesures de contrôle administratif ayant sollicité l'aide de SANAD a considérablement augmenté.
- | La coopération avec l'administration publique a permis d'améliorer l'efficacité de l'intervention de SANAD, notamment la coopération avec le CGPR a contribué à améliorer les conditions de détention.

Vulnérabilité sociale -

Selon le profil des victimes qui ont sollicité SANAD, la torture et les mauvais traitements peuvent toucher toute personne, indépendamment de son statut social, son âge ou le délit ou crime qu'elle est soupçonnée d'avoir commis. Néanmoins, la majorité des bénéficiaires de SANAD, durant l'année 2019, n'avaient pas d'emploi stable et ne pouvaient pas assurer des revenus confortables. Il s'agit là d'un facteur qui peut aggraver les effets de la torture ou des mauvais traitements infligés. Ces effets peuvent devenir néfastes sur le plan physique ou psychologique.

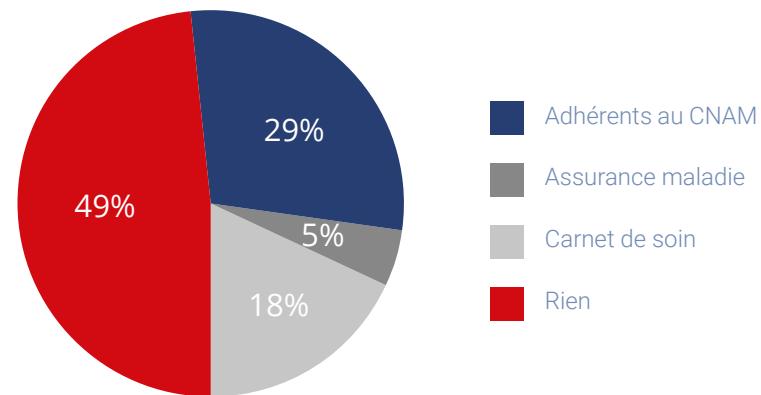
Précarité économique

Répartition des victimes directes par occupation



Difficulté d'accès aux soins

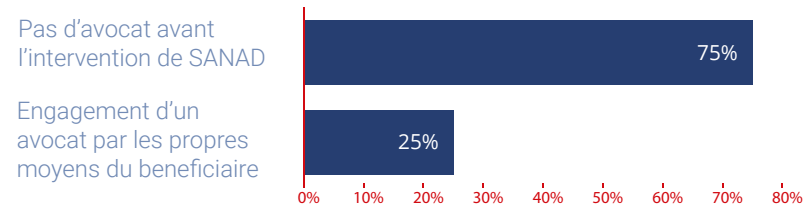
Répartition des victimes directes par accès aux soins



49% des bénéficiaires de SANAD n'ont aucune assurance maladie, ne sont pas adhérents à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), n'ont pas d'assurance santé privée, n'ont pas de mutuelle santé et ne possèdent pas un carnet de soin. La plupart de ces bénéficiaires trouvent des difficultés à payer les examens médicaux et les médicaments.

Difficulté d'accès à la justice

Répartition des victimes directes par accès à la justice



75 % des victimes qui ont sollicité SANAD n'avaient pas fait appel à des avocats, la plupart n'ayant pas les moyens financiers nécessaires.

Aussi, certains bénéficiaires avaient peur de mener seuls un combat avec les forces de l'ordre, et craignaient les représailles. D'autres, manquaient d'informations concernant leurs droits ou étaient découragés par les démarches jugées trop complexes.

Soumission au fichage

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme, le ministère de l'Intérieur a choisi de renforcer ses dispositifs de surveillance et de contrôle à l'égard des personnes jugées susceptibles d'avoir des liens avec le terrorisme. Par conséquent, plusieurs personnes se trouvent fichées et font l'objet de différentes pratiques arbitraires et souvent liberticides de la part des forces de l'ordre.

Au cours de l'année 2019, 17 bénéficiaires du programme SANAD étaient soumis aux mesures de contrôle administratif (« les mesures S »). Ces mesures ont donné lieu à de multiples procédures restrictives de liberté:

PROCEDURE	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES QUI EN ONT FAIT L'OBJET
Assignations à domicile	3
Interdictions de quitter le territoire	6
Limitation de liberté de circulation	16
Visites au domicile et sur le lieu de travail	10
Convocations répétées au poste de police	14
Appels téléphoniques fréquents/périodiques de la part de la police	11
Enquêtes de voisinage	1
Refus d'octroi de documents officiels	11

NB : Le nombre des personnes qui font l'objet de ces procédures est supérieur au nombre des bénéficiaires de SANAD car une seule personne peut subir plusieurs procédures à la fois.

SANAD a accompagné les personnes soumises à des mesures de contrôle administratif dans l'octroi de leurs documents officiels:

(02) bénéficiaires ont pu obtenir leur passeport.

(01) bénéficiaire a réussi à avoir son bulletin du casier judiciaire (B3).

Aussi, l'OMCT a initié une stratégie de plaidoirie pour dénoncer les procédures abusives en relation avec le fichage. Dans ce cadre, l'OMCT a publié un rapport thématique sur la base des expériences des bénéficiaires de SANAD⁴, et entame une action de contentieux administratif avec des partenaires associatifs.

Bénéficiaires en détention

Les détenus souffrant de mauvais traitement ou de mauvaises conditions de détention, prennent contact avec SANAD, souvent à travers leurs familles, soit suivant les conseils de leurs avocats, soit ceux d'autres détenus, soit ils sont orientés par d'autres ONG. Durant ses années de travail en Tunisie, l'OMCT a réussi à établir une relation de confiance avec l'administration pénitentiaire, permettant ainsi à l'équipe de SANAD d'intervenir rapidement et efficacement auprès des bénéficiaires détenus.

Parmi les 52 victimes directes que SANAD a pris en charge en 2019, 14 étaient ou sont toujours en détention. Elles ont sollicité SANAD pour des raisons diverses.

MOTIFS D'INTERVENTION DE SANAD	NOMBRE DE DÉTENU·ES QUI EN ONT BÉNÉFICIÉ
Mauvais traitements	8
Accès aux soins médicaux	6
Autre (droit à la visite, classification, travail...)	7

NB : SANAD est intervenu aux profits de certains bénéficiaires pour plusieurs motifs.

⁴ Consultez le rapport « Etre S » suivant le lien : http://omct-tunisie.org/wp-content/uploads/2019/12/Etre-S_Rapport_FR.pdf

6. Conclusion

Avec plus que 6 ans d'existence, SANAD continue à gagner en expérience et en efficacité.

Pour assurer une prise en charge de qualité, l'équipe de SANAD coopère avec des professionnels engagés (psychologues, avocats, médecins, travailleurs sociaux, et autres), des organisations spécialisées et l'administration publique.

L'approche du programme s'inscrit dans le cadre d'une évaluation continue et vise à renforcer les capacités de tous les intervenants afin de toujours améliorer les services fournis aux victimes.

Durant l'année 2019, SANAD est fier d'avoir pu accomplir plusieurs réalisations dans la prise en charge multidisciplinaire aux victimes de torture et de mauvais traitements qui ont changé la vie de nombreux de nos bénéficiaires.

SANAD compte renforcer la réflexion commune avec les autorités et les partenaires associatifs spécialisés, afin d'adresser ensemble les défis majeurs tels que la persistance de la torture et des mauvais traitements, une impunité quasi-totale des auteurs et une méfiance croissante envers les institutions étatiques de la part des citoyennes et des citoyens qui ont subi-e-s des violences institutionnelles et de la torture.

L'OMCT et son programme SANAD remercient tous les partenaires institutionnels, associatifs et publics, pour la bonne et fructueuse coopération afin d'instaurer un accès équitable aux droits pour chacune et chacun.

Une histoire
à raconter ...

Nulle circonstance
ne permet de tolérer
la torture





Rami a été arrêté par la police, l'année de son bac, et a passé un peu moins de quatre ans en détention provisoire, avant d'être finalement innocenté en avril 2019.

Il a été victime de torture lors de son interrogatoire et de mauvais traitements dans l'établissement pénitentiaire où il a été placé. Sa mère, Noura, a sollicité SANAD pour assister Rami et aider toute la famille, qui vit dans la précarité, à surmonter le traumatisme qu'a entraîné cette expérience.

L'équipe de SANAD a élaboré un plan d'intervention, comprenant un accompagnement juridique, un suivi des conditions de détention de Rami et un plan de travail pour assurer l'autonomie socio-économique de Noura, dans le but de l'aider à recommencer une nouvelle vie.

Le centre de SANAD au Kef a coordonné avec l'association WES pour inscrire Noura, ainsi que trois autres femmes, dans un cycle de formation en montage et gestion de projet, destiné aux femmes victimes d'exclusion sociale et économique. Le renforcement des capacités interpersonnelles, en entrepreneuriat social et féminin, en éducation financière et gestion de micro-projets, a ouvert de nouvelles portes aux participantes en les encourageant à penser comment créer des sources de revenus dignes et stables.

Noura s'est distinguée par son engagement et son implication au cours des ateliers de formation et par sa forte motivation pour créer sa propre activité génératrice



de revenus : ouvrir son propre restaurant dans la zone industrielle de sa ville.

SANAD a accompagné Noura pour affiner son idée (le concept de son restaurant), tracer un plan d'affaires (le budget nécessaire, le choix des produits et la créativité dans le marketing), identifier la clientèle à viser (les travailleurs de la zone industrielle), choisir l'emplacement et aussi acquérir les bases de gestion de la comptabilité.

Noura a bénéficié, en plus du financement d'une partie des coûts, d'un accompagnement de SANAD tout au long de la mise en œuvre de son projet.

Avec l'appui de SANAD, le rêve de Noura a vu le jour en décembre 2018. Depuis, elle se sent autonome, capable de couvrir ses charges, celles de son fils et de toute sa famille.

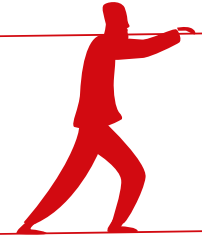
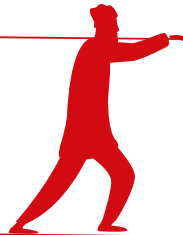
Depuis la libération de Rami, SANAD travaille sur sa réintégration sociale à travers un accompagnement psychologique et en l'aidant à monter son propre projet. Il a bénéficié d'une formation en revêtement de sols et il a lancé son activité.

Aujourd'hui, Noura exprime sa joie pour la belle expérience qu'elle est en train de vivre, et son enthousiasme pour appuyer son fils dans la reconstruction de sa vie. Les défis persistent, certes, mais ils sont tous les deux déterminés à prendre un nouveau départ.



Chaque bénéficiaire a des besoins spécifiques.

Un résumé de notre prise en charge en 2019



Assistance psychologique.

Appui pour la création d'une activité génératrice de revenus (appui administratif et assistance pour un prêt chez ENDA).

Assistance psychologique.

Inscription de la mère dans une formation en coordination avec AFTURD.
Assistance médicale pour le père en coopération avec l'hôpital de Charles Nicolle.

Coordination avec le CICR pour avoir des nouvelles du frère qui se trouve en Syrie.

Assistance psychologique pour la mère, et thérapie de couple pour les parents.

Inscription dans une formation professionnelle (en mécanique automobile), en coordination avec le centre de formation et d'apprentissage du Sers au Kef.

Obtention d'un carnet de soin en coordination avec le CDIS du Kef.

Opération chirurgicale sur le doigt (après avoir reçu une balle dans la main qui a causé une immobilité du doigt).

Coordination avec le CGPR pour fournir des bâtons de marche au sein de la prison. Obtention d'un carnet de soin et d'une allocation permanente pour la famille, en coordination avec le CDIS de Hrairia (Tunis 2).

Assistance psychologique, psychiatrique et médicale pour la sœur.

Assistance médicale pour la mère.

Appui pour garantir que la sœur puisse visiter le bénéficiaire en prison.

Assistance pour reprendre le travail.

Suivi avec les hôpitaux (Errazi et Charles Nicolle).

Obtention d'un carnet de soins et d'une allocation pour sa femme, en coordination avec le CDIS Nabeul.

Obtention de carnet d'handicap et d'une subvention pour le fils handicapé.

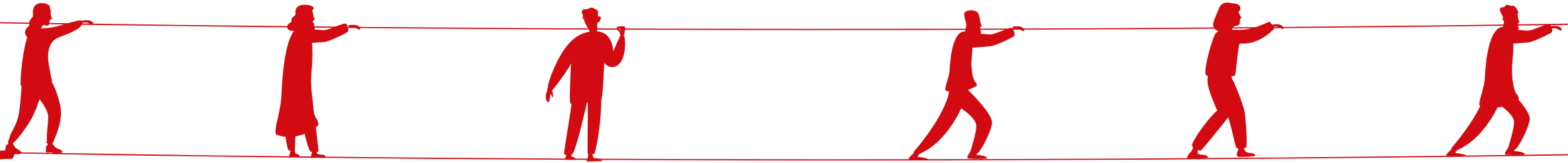
Orientation du fils vers des associations spécialisées.

Suivi avec la DRAS de Nabeul pour aider la femme à créer une activité génératrice de revenus.

Obtention d'un carnet de soins gratuits pour la famille, en coordination avec le CDIS de Tunis 1.

Appui pour l'obtention d'un logement social, en coordination avec le gouvernorat de Tunis et la municipalité de Tunis.

Assistance psychologique et psychiatrique pour la mère.



Intervention chirurgicale et implant dentaire.

Appui pour garder son logement.

Appui pour créer une activité génératrice de revenus.

Assistance psychologique et psychiatrique.

Assistance en pédopsychiatrie pour la première fille, avec l'hôpital Mongi Slim.

Assistance psychologique pour la deuxième fille.

Appui pour décrocher un emploi.

Appui pour avoir un logement digne, en coordination avec Médecins du Monde.

Assistance psychologique.

Assistance psychologique pour son copain.

Inscription dans une formation professionnelle en esthétique, en coordination avec Beity.

Appui pour trouver un logement.

Assistance psychologique.

Inscription dans un jardin d'enfants pour sa fille.

Assistance psychologique pour sa fille.

Suivi psychiatrique avec l'hôpital militaire.

Assistance psychologique et psychiatrique (après un licenciement).

Appui pour le paiement des amendes.

Suivi avec sa banque pour son incapacité de payer les échéances de son prêt après son licenciement.

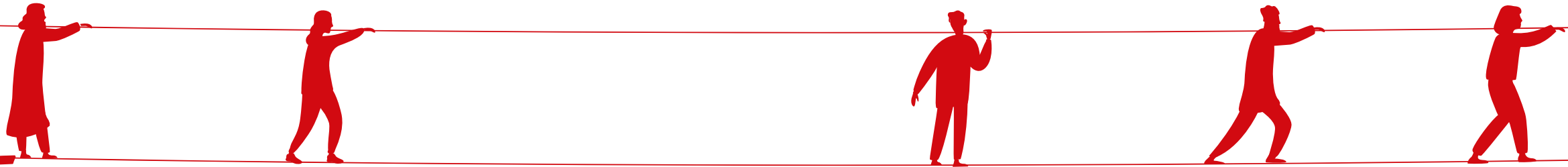
Appui à la mère pour créer un projet.

Assistance psychologique.

Appui pour garantir les visites de la mère à la prison.

Assistance psychologique.

Appui pour assurer la continuité de ses cours de sport pour une meilleure intégration sociale (cela rentre dans sa thérapie psychologique).



Assistance psychologique.

Assistance médicale avec un ophtalmologue.

Assistance médicale avec le service orthopédique de l'hôpital Charles Nicolle (appui pour les radios, les analyses et l'IRM).

Prise en charge dentaire (implant dentaire).

Obtention d'un carnet de soins et d'une allocation permanente, en coordination avec la CDIS de Douar Hicher.

Obtention de carnet de soins et allocation permanente, en coordination avec la DRAS de Sfax.

Coordination avec le CDIS Sfax et le centre de formation et d'apprentissage de Sfax pour inscrire les deux filles aînées à des formations professionnelles.

Coordination avec le CDIS Sfax, la direction régionale d'éducation et le délégué à la protection de l'enfance pour réinscrire l'enfant (âgé de 10 ans) dans l'école, et assurer une assistance pédopsychiatrique.

Coordination avec le CDIS Sfax pour inscrire la fille cadette dans un jardin d'enfants.

Coordination avec l'UTSS Sfax pour aider la mère à créer une activité génératrice de revenus.

Assurer un suivi avec la DRAS de Sfax pour un logement social pour la famille.

Assistance psychologique dans la prison, en coordination avec le CGPR.

Appui pour garantir les visites de la mère en prison.

Appui pour une intégration sociale.

Appui pour un changement de logement.

Assistance psychologique et psychiatrique.

Assistance médicale (chez un orthopédiste et chez un dentiste).

Assistance psychologique et psychiatrique pour la mère.

Thérapie psychologique familiale.

Suivi avec l'hôpital Errazi pour une prise en charge psychiatrique.

Appui pour l'obtention de matériel pour personnes handicapées.

Opération chirurgicale.

Appui pour l'achat de médicaments et pour assurer les séances de kinésithérapie.



Coordination avec le CGPR pour assurer les soins psychiatriques.

Inscription de la mère dans une formation en pâtisserie (initiative de l'AFTURD).

Inscription à une formation en auxiliaire de vie (initiative de Beity).

Coordination avec l'ATFD pour assister la mère juridiquement dans une affaire de violence à son égard de la part de son voisin.

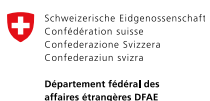
Assistance psychologique,

psychiatrique et médicale pour la mère.

Appui pour garantir que la mère puisse rendre visite au bénéficiaire en prison.

**Plusieurs bénéficiaires
qui sont entrés dans
le programme SANAD
avant 2019 bénéficient
encore d'une
assistance continue.**

L'OMCT souhaite exprimer ses remerciements aux bailleurs de fonds du programme SANAD, particulièrement la Confédération suisse, l'Union européenne, le Fonds de contributions volontaires des Nations unies pour les victimes de la torture et la Fondation Open Society.

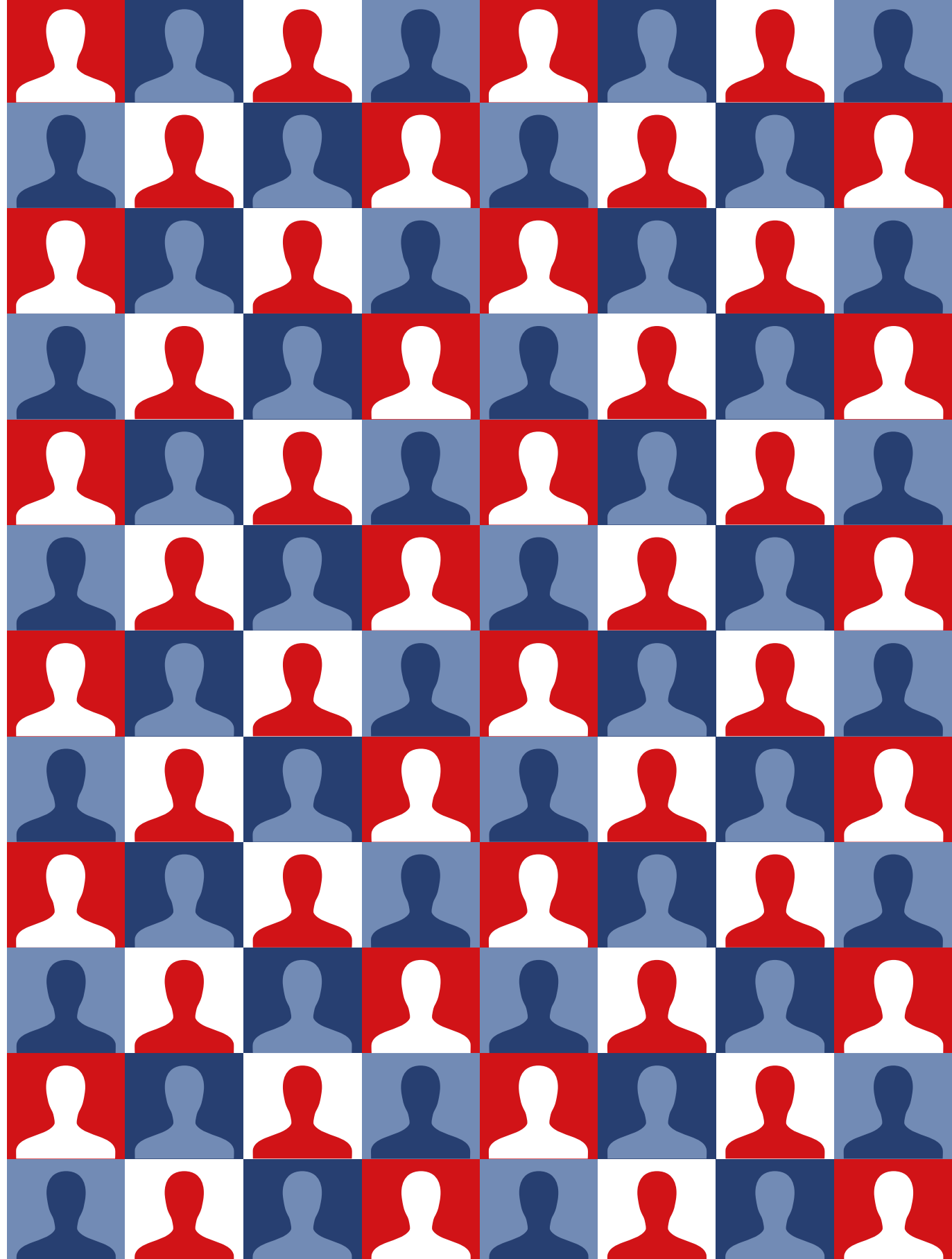


Le contenu du rapport relève toutefois de la seule responsabilité de l'OMCT et ne doit en aucun cas être interprété comme reflétant l'opinion des institutions la soutenant.

L'équipe de SANAD a rédigé ce rapport annuel. L'OMCT remercie Najla Talbi, Zied Abidi, Sabrine Gatri, Sara Attafi, Loubeba Chalbi et Inès Lamloum pour l'engagement et le professionnalisme dans la prise en charge des victimes de torture et de mauvais traitements.

L'OMCT autorise la libre reproduction d'extraits de cette publication à condition que crédit lui soit rendu.

Conception : LMDK Agency





OMCT

Réseau SOS-Torture

Bureau de l'OMCT à Tunis

3, Rue Hassen Ibn Nooman
Cité Jardins | Tunis 1002
Tél : +216 71 791 114
Fax : +216 71 791 1151

Centre SANAD au Kef

Av. Mongi Slim Espace Zoghlemi
1^{er} étage apt.2 | Le Kef 7 100
Tél : +216 78 223 022
Fax : +216 78 225 052

Centre SANAD à Sfax

Av. Hedi Noura, Immeuble Baya Centre,
1^{er} étage apt.14 | Sfax 3 000
Tél : +216 74 404 474
Fax : +216 74 404 478